Image not found or type unknown

vente d'un terrain enclavé

Par **Gerardportovecchio**, le **25/05/2013** à **17:42**

Bonjour à tous c'est ma première visite !
Je suis propriétaire d'un terrain sur lequel j'ai accordé il y a 10 ans une servitude au profit d'un terrain voisin enclavé. Aujourd'hui son propriétaire veut vendre.
Je réclame au propriétaire actuel une indemnité de droit de passage représentant 60% de la valeur actuelle du terrain occupé par le passage sur mon terrain.
Celui ci fait la sourde oreille et compte vendre sans répondre à ma demande.
Ma question : la vente peut elle se faire sans que ce problème soit réglé ? dois je écrire au Notaire en RAR pour m'opposer à la vente ? En ai je le droit ?
Merci pour vos lumières

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés